Votre contact

AXESSCIBLE
09 72 33 23 72
ctunica@axesscible.com

AXESSCIBLE
LE PATRIMOINE POSSIBLE

DER
Document d'Entrée en Relation

2024

© Wizio 2024, DER établi le 05/02/2024

DOCUMENT
D'ENTRÉE EN RELATION

INTRODUCTION

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de notre activité de **conseil en constitution, organisation et gestion de patrimoine**, nous sommes soumis à diverses règlementations correspondant aux différents statuts que nous exerçons. Le **DER**, élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller, est établi en vue de vous présenter le cadre règlementaire dans lequel nous allons travailler et résume toutes les informations légales que nous devons vous présenter **dès notre entrée en relation**.

Nous vous présentons ici les informations règlementaires et les informations complémentaires préconisées par **LA COMPAGNIE CIF**, association professionnelle agréée par l'**AMF**, ainsi que par **LA COMPAGNIE IAS** et **LA COMPAGNIE IOBSP**, associations agréées par l'**ACPR**, dont nous sommes adhérents et dont nous avons pris l'engagement de respecter les Codes de Bonne Conduite. Ainsi, ce **DER**, complément règlementaire à notre plaquette commerciale, vous précise que vous avez choisi et/ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel **règlementé et contrôlé**, et que vous devez garder à l'esprit l'ensemble de ce qui suit.

INFORMATIONS

AXESSCIBLE est une société par actions simplifiées au capital de 10000 euros, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le n° **805142619**, et dont le siège social est situé **22 Place Gambetta**, **33000 BORDEAUX**.

Présentation des activités du cabinet

Notre société **AXESSCIBLE** est enregistrée auprès de l'**ORIAS** sous le n° **14006449** (www.orias.fr) pour l'exercice des statuts et activités suivants, qui seront détaillés dans ce document :

- **Conseiller en Investissements Financiers (CIF)** ;
- **Intermédiaire en Assurance (IAS)** en qualité de **Courtier en Assurance** en **Catégorie B** ;
- **Intermédiaire en Opérations de Banque et Services de Paiement (IOBSP)** en qualité de **Courtier**.

Pour l'activité de **Transaction d'Immeubles et Fonds de Commerce**, notre activité vous sera également détaillée ci-après.

Organisation et bonne conduite

Conformément aux Codes de Bonne Conduite de **LA COMPAGNIE CIF**, de **LA COMPAGNIE IAS**, et de **LA COMPAGNIE IOBSP**, nous avons pris l'engagement pour maintenir notre adhésion, de suivre des formations règlementaires obligatoires, de justifier annuellement d'une assurance Responsabilité Civile Professionnelle, de produire notre casier judiciaire et de déclarer immédiatement, sous peine de déchéance, tout évènement susceptible de le modifier.

VOTRE CONTACT

AXESSCIBLE
22 PLACE GAMBETTA
33200 BORDEAUX
09 72 33 23 72
contact@axesscible.com

© Wizio 2024, DER établi le 05/02/2024

IMMOBILIER

Agent immobilier

Pour la Transaction d'Immeubles et Fonds de Commerce, notre Cabinet est titulaire de la **carte T** (transaction sur immeubles et fonds de commerce) n° **CPI 33012018000027865** délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux-Gironde, activité pour laquelle le Cabinet ne peut percevoir aucun fonds, effet ou valeur.

Expertise immobilière :

Stéphane Pupin est titulaire de l'agrément « **Expert Évaluateur Immobilier** » numéro 102121 délivré par le **Centre National de l'Expertise** 20 rue Henri Regnault, 75014 Paris.

L'autorité de contrôle des activités immobilières ci-dessus est la **DGCCRF**, **Direction Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes**, 56 boulevard Vincent Auriol, Télédoc 042, 75013 Paris cedex 13.

Responsabilité civile professionnelle

Pour l'activité de **transaction sur immeubles et fonds de commerce**, notre Cabinet dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de **LA COMPAGNIE IMMO**, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière de **110000 euros** couvrant ces activités.

Ces couvertures et garanties ont été souscrites auprès de **MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD**, 160 rue Henri Champion, 72030 Le Mans Cedex 9, sous le n° de police **113516430**.

Garanties financières

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
Transactions sur immeubles et fonds de commerce (sans maniement et détention de fonds)	110 000€	110 000€

© Wizio 2024, DER établi le 05/02/2024

ASSURANCE

Courtier

Dans l'exercice de notre activité d'**IAS**, nous exerçons en qualité de **Courtier en Assurance en Catégorie B**, c'est à dire que nous ne sommes pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et que nous pouvons communiquer sur simple demande du Client, le nom de ces dernière.

Dans le cadre de cette activité, nous ne sommes pas autorisés à encaisser des fonds destinés à un assuré ou à une compagnie d'assurance.

Enfin, dans le cadre de l'exercice de notre activité d'intermédiation en assurance, notre prestation est fournie sur la base d'un conseil approprié permettant de conseiller le produit le plus adapté aux besoins du Client, et de le formaliser au sein d'un rapport d'adéquation.

L'activité d'**IAS** est contrôlable par l'**Autorité Prudentielle de Contrôle et de Résolution (ACPR)**, adresses courrier: 4 place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09.

N° ORIAS : N°14006449

Responsabilité civile professionnelle

Pour l'activité d'IAS, notre Cabinet dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de **LA COMPAGNIE IAS**, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière de **3000000 euros** couvrant ces activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Ces couvertures et garanties ont été souscrites auprès de **MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD**, 160 rue Henri Champion, 72030 Le Mans Cedex 9, sous le n° de police **113516430**.

Garanties financières

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD	3 000 000€	3 000 000€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Abeille assurances	Assureur	Convention de courtage	Commission et rétrocessions sur encours
Axa Thema	Assureur	Convention de courtage	Commission et rétrocessions sur encours
Cardif	Assureur	Convention de courtage	Commission et rétrocessions sur encours
Corum Life	Assureur	Convention de courtage	Commission et rétrocessions sur encours

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Eres assurances	Assureur	Convention de courtage	Commission et rétrocessions sur encours
Generali Patrimoine	Assureur	Convention de courtage	Commission et rétrocessions sur encours
Intencial Patrimoine	Assureur	Convention de courtage	Commission et rétrocessions sur encours
Metlife	Assureur	Convention de courtage	Commission et rétrocessions sur encours
Oddo BHF	Assureur	Convention de courtage	Commission et rétrocessions sur encours
Oradea Vie	Assureur	Convention de courtage	Commission et rétrocessions sur encours
Prépar Vie	Assureur	Convention de courtage	Commission et rétrocessions sur encours
Simulassur	Courtier grossiste	Convention de courtage	Commission et rétrocessions sur encours
Suravenir	Assureur	Convention de courtage	Commission et rétrocessions sur encours
SwissLife	Assureur	Convention de courtage	Commission et rétrocessions sur encours
UGIP	Courtier grossiste	Convention de courtage	Commission et rétrocessions sur encours
UNEP	Courtier grossiste	Convention de courtage	Commission et rétrocessions sur encours
Vie Plus	Assureur	Convention de courtage	Commission et rétrocessions sur encours

CONSEILS FINANCIERS

Conseiller en investissements financiers

Dans l'exercice de notre activité de **CIF**, selon la nature de la prestation souhaitée, notre Cabinet est susceptible de fournir des conseils en investissement de manière **non indépendante**.

Le Conseil en Investissement Financier non indépendant, repose sur une analyse diversifiée de manière restreinte des instruments ou services financiers disponibles sur le marché, sans pour autant analyser l'ensemble des offres. La rémunération pourra se faire sous forme de rétrocessions de commissions et/ou d'autres avantages monétaires ou non monétaires perçus ou reçus de la part de nos partenaires, cumulés éventuellement à nos honoraires. Cette rémunération est justifiée par une amélioration de la qualité de notre prestation et dans l'objectif d'agir au mieux de vos intérêts.

La nature du conseil ainsi que les contours de la rémunération vous seront communiqués de manière plus précise au sein de la lettre de mission qui sera soumise à votre validation.

L'autorité de contrôle pour l'activité CIF est l'**AMF**, Autorité des Marchés Financiers, 17 Place de la Bourse, 75 082 PARIS Cedex 02.

N° ORIAS : N°14006449

Responsabilité civile professionnelle

Pour l'activité de CIF, notre Cabinet dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de **LA COMPAGNIE CIF**, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière de **3000000 euros** couvrant ces activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Ces couvertures et garanties ont été souscrites auprès de **MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD**, 160 rue Henri Champion, 72030 Le Mans Cedex 9, sous le n° de police **113516430**.

Garanties financières

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
Conseil en investissements financiers (CIF)	3 000 000€	3 000 000€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Altaroc	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution	Commission et rétrocessions sur encours
Everwood	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution	Commission et rétrocessions sur encours
Foncières Territoires	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution	Commission et rétrocessions sur encours

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Foncières Territoires	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution	Commission et rétrocessions sur encours
France Valley	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution	Commission et rétrocessions sur encours
Greenman Arth	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution	Commission et rétrocessions sur encours
Gresham Banque Privée	Etablissement de crédit	Protocole de partenariat	Commission et rétrocessions sur encours
Groupe Magellim	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution	Commission et rétrocessions sur encours
Iroko	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution	Commission et rétrocessions sur encours
LBO France	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution	Commission et rétrocessions sur encours
MIMCO	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution	Commission et rétrocessions sur encours
Mirova Natixis	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution	Commission et rétrocessions sur encours
Novaxia	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution	Commission et rétrocessions sur encours
Perial	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution	Commission et rétrocessions sur encours
Private Corner	Prestataire de service d'investissements	Convention de distribution	Commission et rétrocessions sur encours
REMAKE	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution	Commission et rétrocessions sur encours
SCIC Les 3 Colonnes	Entreprise solidaire d'utilité sociale	Convention de distribution	Commission et rétrocessions sur encours
Sofidy	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution	Commission et rétrocessions sur encours
Sogenial immobilier	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution	Commission et rétrocessions sur encours
Tylia invest	Prestataire de service d'investissements	Convention de distribution	Commission et rétrocessions sur encours

© Wizio 2024, DER établi le 05/02/2024

FINANCEMENT

Courtier en opération de banque et en service (COBSP)

Dans l'exercice de notre activité d'**IOBSP**, notre Cabinet exerce en qualité de **Courtier** pratiquant l'intermédiation en vertu d'un mandat de leur Client pour la vente de crédit immobilier.

Dans le cadre de cette activité, nous ne sommes pas autorisés à encaisser des fonds destinés à un Client ou à un établissement de crédit.

Notre Cabinet propose une service de conseil portant sur des contrats de crédits immobiliers. Dans le cadre de ce service, notre recommandation porte sur uniquement une gamme référencée et restreinte de produits. Cela signifie que, pour vous conseiller, nous nous fondons sur un nombre restreint de contrats de crédits disponibles sur le marché pour les intermédiaires agissant en vertu d'un mandat délivré par un client (article L519-1-1 du Code monétaire et financier).

Si toutefois les solutions proposées par nos soins en matière de crédit immobilier n'étaient pas adaptées à vos projets et à votre situation, nous avons, si vous le souhaitez, la possibilité de faire appel à des partenaires IOBSP disposant d'un plus large périmètre de mandats délivrés par des établissements de crédit ou de paiement que celui que nous mettons à votre disposition.

L'activité d'**IOBSP** est contrôlable par l'**Autorité Prudentielle de Contrôle et de Résolution (ACPR)**, adresses courrier: 4 place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09.

N° ORIAS : N°14006449

Responsabilité civile professionnelle

Pour l'activité d'IOBSP, notre Cabinet dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de **LA COMPAGNIE IOBSP**, d'une couverture en responsabilité civile professionnelle et d'une garantie financière de **3000000 euros** couvrant ces activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Ces couvertures et garanties ont été souscrites auprès de **MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD**, 160 rue Henri Champion, 72030 Le Mans Cedex 9, sous le n° de police **113516430**.

Garanties financières

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
Intermédiaire en opérations de banque et services de paiement (sans fonds confiés)	3 000 000€	3 000 000€

© Wizio 2024, DER établi le 05/02/2024

DURABILITÉ

Notre Cabinet est susceptible de vous proposer des instruments financiers prenant en compte les facteurs de durabilité selon votre degré de sensibilité.

Cette prise en compte peut porter, selon vos directives, sur les axes ci-dessous :

- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des activités considérées comme durables sur le plan environnemental par la classification européenne Taxonomie (autrement dit aligné à la Taxonomie) ;
- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des « investissements durables » au sens du règlement SFDR ;
- Prise en compte des « principales incidences négatives » dans l'analyse des produits conseillés.

MÉDIATEURS

Saisir un Médiateur : **Médiateurs compétents en matière de litiges avec un consommateur**

Pour les activités de CIF :

Mme Marielle Cohen-Branche
Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers
17, place de la Bourse
75082 Paris cedex 02
https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votredossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation

Pour les activités d'assurance, d'IOBSP et immobilières :

CNPM Médiation Consommation
27 avenue de la Libération
42400 Saint Chamond
09 88 30 27 72
contact-admin@cnpm-mediation-consommation.eu
https://www.cnpm-mediation-consommation.eu/

En cas d'échec de la médiation, vous aurez la possibilité en dernier recours de saisir le tribunal relevant de la juridiction compétente qui pourra statuer sur tout litige.

© Wizio 2024, DER établi le 05/02/2024

RÉMUNÉRATION

Tarifs et honoraires pratiqués : nous tenons à votre disposition notre grille tarifaire détaillée vous présentant les différentes prestations de conseil que nous vous proposons et pouvant être annexée au présent document d'entrée en relation.

Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, notre rémunération portera sur une fraction partielle ou totale des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés. Dans ce cadre et sans pour autant analyser l'ensemble des offres, nous évaluons un éventail restreint d'instruments ou services financiers émis par une entité avec laquelle nous entretenons des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

Ainsi, notre rémunération se présentera sous forme de rétrocessions de commissions et/ou d'autres avantages monétaires ou non monétaires perçus ou reçus de la part des partenaires cités aux précédents paragraphes, pouvant être cumulés éventuellement à nos honoraires. Cette rémunération est justifiée par une amélioration de la qualité de notre prestation et dans l'objectif d'agir au mieux de vos intérêts.

Afin de mieux vous assister dans vos nombreuses démarches administratives personnelles, notre Cabinet s'est doté d'une coopérative de Services à La Personne, **HEXA COOP**. Nous mettons ainsi à votre disposition un service exclusif afin de mieux vous accompagner dans certains de vos actes privés, vos démarches administratives personnelles notamment votre assistance à la déclaration de revenus et votre accompagnement patrimonial, et vous proposer des avantages fiscaux inédits.

Ces prestations d'assistance administrative, qui doivent être réalisées obligatoirement et uniquement à votre domicile et ne pas intégrer d'accompagnement de conseil, vous feront bénéficier d'avantages fiscaux innovants : un crédit d'impôt de 50% sur votre facture d'assistance administrative.

Si vous êtes intéressé, nous tenons à votre disposition une fiche détaillée présentant le cadre précis de cet accompagnement administratif et pouvant être annexée au présent document d'entrée en relation.

MÉTHODES DE COMMUNICATION

Nous vous informons que nous communiquerons avec vous par les moyens suivants :

- Par courrier,
- Par tout autre support durable (courriel, site internet dédié, etc...) dès lors que les clients auront opté formellement pour la fourniture des informations sur cet autre support et que ce même support se révèlera adapté au contexte dans lequel seront conduites les affaires.

IMPORTANT : en signant ce document, vous acceptez que les coordonnées de courriel que vous nous avez fournies dans votre dossier puissent à tout moment être utilisées en vue d'authentifier et de sécuriser nos échanges. Vous acceptez donc expressément que les informations soient communiquées par le biais d'un support durable autre que le papier, à savoir le courriel. À tout moment, vous pouvez demander à disposer du document papier ou à revenir à une remise du document sous format papier.

RÉCLAMATIONS

Traitement des réclamations (Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n°2012-07 du 13/07/2012 - MAJ 24/04/2013, 20/11/2013, 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017)

Modalités de saisine de l'entreprise

La réclamation peut être exprimée lors d'un rendez-vous et doit être adressée par écrit à la Direction du Cabinet par courrier au **22 place Gambetta, 33000 Bordeaux** ou par courriel à **contact@axesscible.com**.

Traitement des réclamations

Le Cabinet accuse réception de la réclamation dans le délai de 10 jours ouvrables à compter de la réception de la réclamation et a 2 mois maximum pour y répondre, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

En cas de réponse insatisfaisante, le client peut ensuite contacter le ou les médiateurs présentés page 9 du présent document.

RGPD

Notre travail nécessitant un accès, un stockage et l'exploitation d'informations personnelles, que vous voudrez bien nous confier, nous nous engageons à respecter le **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)** entré en vigueur le 28 mai 2018.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de nos activités et des services proposés sont collectées et traitées par **Christophe Tunica** en qualité de responsable de traitement.

Notre cabinet s'engage à ne collecter et traiter les données recueillies qu'au regard des finalités de traitement convenues (consentement, nécessité contractuelle, respect d'une obligation légale) entre notre cabinet et son client, à préserver la sécurité et l'intégrité, à ne communiquer ses informations qu'aux tiers auxquels il est nécessaire de transmettre pour la bonne exécution des missions confiées.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite archivées pendant **un délai de 3 ans**, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige. Concernant vos proches nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Conformément à la loi "informatique et liberté" vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter au **22 place Gambetta, 33000 Bordeaux** ou par couriel à l'adresse **contact@axesscible.com** .

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la **CNIL, Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, 3 place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 Paris Cedex 07**.

© Wizio 2024, DER établi le 05/02/2024

DATE ET SIGNATURE

Le Client

Fait à :

Date :

Signature :

Le Conseiller

Fait à :

Date :

Signature :

© Wizio 2024, DER établi le 05/02/2024